

4_ANNEXES

4.2_ANNEXES SANITAIRES

DÉFENSE INCENDIE

Plan Local d'Urbanisme
Boscarnant

APPROUVÉ
LE 13/10/2026

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME****MAIRIE DE BOSCAMNANT****TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211700554 – 2022 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ____ / ____ / 2022**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE B O S C A M N A N T****L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, à vingt heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué,

S'est réuni session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pierre BORDE, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 20 janvier 2022.

Date d'affichage : 4 février 2022

Présents : Pierre BORDE – Corinne GIL – Dominique MAURICE – FEUILLET Claudine –

Stéphane GAUDIN – Marie PLACE – Henri FURET – Patrick BOULESTEIX – Sylviane CONSTANT

Absent(es) :Absent (es) excusé(es) : YON Annick – David BAQUEDANOSecrétaire : Claudine FEUILLET**Objet : Schéma Communal de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)****Le Conseil Municipal :****Considérant** que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et qu'à ce titre il doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, eu regard des risques à défendre,**Considérant** la nécessité de réaliser une étude complète de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, afin d'identifier les carences et de connaître les priorités d'équipement,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

- Le Schéma Communal De Défense Extérieur Contre l'Incendie (SCDECI) annexé à la présente délibération,
- Charge le Maire, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à BOSCAMNANT, les jours, mois, et ans susdits

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie



Approuvé le

SOMMAIRE

1 – Introduction

2 – Les caractéristiques de la commune

3 – Liste des points d'eau incendie (PEI) existants correspondant à l'arrêté DECI

4 – Tableau d'analyse et/ou d'amélioration de la couverture des PEI existants

5 – Fiche projet pour l'amélioration de la couverture des PEI existants

6 – Carte des zones non couvertes par la DECI existante

7 – Tableau de synthèse priorisant les projets points d'eau incendie (PEI)

8 – Conventions pour l'utilisation des points d'eau incendie (PEI) privés

1 – Introduction

Le schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (S.C.D.E.C.I.) est la déclinaison à l'échelle communale du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.).

Cet outil de gestion et d'anticipation permet, par une approche individualisée, d'optimiser les points d'eau existants et de définir précisément les besoins.

Sur la base d'une analyse des risques « bâtementaires » sont connus :

- l'état de l'existant de la défense incendie
- les carences constatées et les priorités d'équipements
- les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation ...)

A l'initiative de la collectivité, la révision du S.C.D.E.C.I. peut-être engagée (réalisation du programme d'équipements, nouveaux documents d'urbanisme ...)

Le S.C.D.E.C.I. est encadré par les articles R.2225-5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Boscarnant est membre de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CCHS). C'est une commune de 361 habitants (INSEE, 2018) située en Charente-Maritime. Sa superficie est de 13,38 km², soit une densité de 26 habitants par km².

Services publics et ERP

Concernant les services publics et les Établissements recevant du public (ERP), la commune dispose de plusieurs structures énumérées ci-après.

Libellé	Type	Typ. An.	Cat.	Adresse
SALLE DES FETES	L		4	Bois Charmant (Rue)
MAIRIE	W		5	Le Bourg
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL	U		3	H Les Bruyères
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - HOPITAL	U		3	Les Bruyères
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - EHPAD	U		3	Les Bruyères
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT P1 ANCIEN CENTRE DE SOINS	-		-	Les Bruyères
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT ADMINISTRATION	W		5	Les Bruyères

3- Liste des points d'eau incendie (PEI) existants correspondant à l'arrêté DECI

Numéro PEI	Type de PEI	Adresse (rue)	Etat	Statut
A17055.0010	Aire d'aspiration permanente	Lieu dit Egreteaux	disponible	privé
A17055.0011	Aire d'aspiration permanente	Lieu dit Egreteaux	disponible	privé
A17055.0012	Aire d'aspiration permanente	BO 4	disponible	privé
A17055.0014	Aire d'aspiration permanente	Entre chez Gagnier et Bois Blanc	disponible	privé
A17055.0015	Aire d'aspiration permanente	Lieu dit La Combe	disponible	privé
A17055.0002	Aire d'aspiration permanente	Lieu dit La Planche / Route de Martron	disponible	public
P17055.0001	Poteau incendie 100	5 Impasse du Square	disponible	public
P17055.0003	Poteau incendie 100	Lieu dit Moisant / D159	disponible	public
P17055.0004	Poteau incendie 100	Sana 1er portail	disponible	public
P17055.0005	Poteau incendie 100	Sana Entrée principale	disponible	public
P17055.0006	Poteau incendie 100	Route Départementale D159 Caillaud	disponible	public
P17055.0007	Poteau incendie 100	Lieu dit Caillaud	disponible	public
P17055.0008	Poteau incendie 100	D159 Direction Village de Gagnier / Bois-Blanc	disponible	public

Numéro PEI	Type de PEI	Adresse (rue)	Etat	Statut
A17055.0009	Aire d'aspiration permanente	Lieu dit Gagnier	emploi restreint	privé
A17055.0013	Puisard	Lieu dit Le Grand Chemin	emploi restreint	public

Rappel : Les PEI dont l'état est déclaré "indisponible" ou en "emploi restreint" à l'issue des visites techniques ou reconnaissances opérationnelles périodiques doivent être rétablis "disponible" par une maintenance curative.

4 – Tableau d'analyse et/ou d'amélioration de la couverture des PEI existants.

Numéro du PEI	Type de PEI	Statut	Adresse	Risque le plus majorant* par rapport au PEI existant en lien avec les 6 grilles de couvertures du RDDECI		Convention (OUI ou NON)	Réglementaire (OUI ou NON) PEI dont les critères de performance répondent au risque majorant	Numéros de projets (voir fiches projets)
				À 200 mètres	À 400 mètres			
A17055.0002	Aire d'aspiration permanente	public	Lieu dit la Planche Route de Martron		Habitation 1ere famille >250m²		OUI	NEANT
A17055.0009	Aire d'aspiration permanente	privé	Lieu Dit Gagnier	Ne couvre aucun bâtiment	Ne couvre aucun bâtiment	A Conventionner	NON	1
A17055.0010	Aire d'aspiration permanente	privé	Lieu dit Egreteaux	Ne couvre aucun bâtiment	Ne couvre aucun bâtiment	A Conventionner	Voir accessibilité	NEANT
A17055.0011	Aire d'aspiration permanente	privé	Lieu dit Egreteaux		Habitation 1ere famille >250m²	A Conventionner	Voir accessibilité	NEANT
A17055.0012	Aire d'aspiration permanente	privé	BO 4					
A17055.0013	Pulsard	public	Lieu dit le Grand Chemin					
A17055.0014	Aire d'aspiration permanente	privé	Entre Chez Gagnier et Bois Blanc					
A17055.0015	Aire d'aspiration permanente	privé	Lieu dit La Combe					
P17055.0001	Poteau incendie 100	public	5 Impasse du square					
P17055.0003	Poteau incendie 100	public	Lieu dit Moisant / D159					
P17055.0004	Poteau incendie 100	public	Sana 1er portail		ERP de type U		OUI	NEANT
P17055.0005	Poteau incendie 100	public	Sana entrée principale		ERP de type U		OUI	NEANT
P17055.0006	Poteau incendie 100	public	Route départementale D159 Caillaud	Ne couvre aucun bâtiment	Ne couvre aucun bâtiment		OUI	NEANT
P17055.0007	Poteau incendie 100	public	Lieu dit Caillaud		Habitation 1ere famille >250m²		OUI	NEANT
P17055.0008	Poteau incendie 100	public	D159 Direction Village de Gagnier / Bois-Blanc					

*Les ICPE ne peuvent être reconnues comme le risque le plus majorant. (hors champ DECI)

AR Prefecture

017-211700554-20220128-2022_01_-DE

Reçu le 03/02/2022

Publié le 03/02/2022

Avertissement Lorsque plusieurs ressources en eau sont nécessaires à la défense d'un risque, l'utilisation cumulative des hydrants ne garantit pas, suivant l'architecture du réseau AEP, l'atteinte du débit minimum requis. Des mesures simultanées de débit s'imposeront si l'emploi synchrone de PEI sous pression est nécessaire, seuls les débits constatés seront pris en compte. Les PEI déclarés réglementaires ne sont pas nécessairement normalisés.

5 – Fiches projets pour l'amélioration de la couverture des PEI existants et des zones non-couvertes

Rappel : À l'exception des hydrants (poteaux et bouches incendie) les PEI à implanter sont situés à 25 mètres minimum du risque à défendre.

Solliciter une reconnaissance opérationnelle initiale auprès du SDIS pour tout nouveau point d'eau incendie. (fiches techniques 21 et 22 du RDDECI, contact : deci@sdis17.fr)

Avertissement : Le positionnement du PEI est donné à titre indicatif. L'optimisation de la zone de couverture est l'élément de référence. La localisation proposée peut évoluer selon les opportunités foncières. Le respect de la distance de référence entre le PEI et les constructions peut amener, selon les choix d'implantation arrêtés, à multiplier les équipements.



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Chez Gagnier
Référence cadastrale	OD 467
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation >250m ² Bâtiment de stockage agricole entre 500 et 1000m ²
Préconisation	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou externe (Modélisation hydraulique opérée par la RESE- Octobre 2021)
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°2



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Egreteaux
Référence cadastrale	Si Poteau=Angle Route des Egreteaux et lieux dit les Egreteaux Si citerne=OC 265 a environ 25 m du dernier bâtiment
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m² Bâtiment agricole entre 500 et 1000m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou citerne 60m³ (Modélisation hydraulique opérée par la RESE- Octobre 2021)
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Bois Blanc
Référence cadastrale	OC 865 Angle Chemin de Bois Blanc et le Barail
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ère famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°4



Localisation du PEI

Adresse	Lieu dît Gallais
Référence cadastrale	Si refus de convention et aménagement = poteau incendie angle route des egreteaux et chez gallais ou citerne en OC 406

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Convention PEI A17055.0011 ou Poteau incendie ou Citerne 60m³
Remarques	Si une convention avec le propriétaire est envisageable et que l'accessibilité est conforme aux fiches techniques du RDDECI, utiliser le PEI A17055.0011 Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Challet de Bellevue
Référence cadastrale	OC 610
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°6



Localisation du PEI

Adresse	Lieu dit les Drouillards
Référence cadastrale	Si poteau incendie=Angle Route des Drouillards et de la sauzette Si citerne= OD 85
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou Citerne 60m³ (Modélisation hydraulique opérée par la RESE- Octobre 2021)
Remarques	ATTENTION : Le PEI P17267.0017 des sauzettes est restreint. Réaliser les correctifs pour améliorer son utilisation et assurer la couverture du lieu dit. Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Le Grand Chemin
Référence cadastrale	OA 238
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitations de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie (en remplacement du puisard) ou Gîterne 60m³ (Modélisation hydraulique opérée par la RESE- Octobre 2021)
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°8



Localisation du PEI

Adresse	Lieu dit Boivert
---------	------------------

Référence cadastrale	OA 739
----------------------	--------

Informations techniques

Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m³
-------------------------	--------------------------------------

Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
---------------	----------------------------------

Type de PEI	Citerne 60m³
-------------	--------------

Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI
-----------	--

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°9



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Moisant
Référence cadastrale	OB 152
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille + Bâtiment de stockage contigu >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°10



Localisation du PEI	
Adresse	Rue de la Distillerie
Référence cadastrale	OB 213-214
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille <250m²
Préconisation	30m³/h pendant 1h ou 30m³ à 400m
Type de PEI	Aménagement d'une aire d'aspiration en OB 214 ou Citerne 30m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°11



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Villateau
Référence cadastrale	OB 379
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Poteau incendie ou Citerne 60m³ (Modélisation hydraulique opérée par la RESE- Octobre 2021)
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°12



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Chaume de la Route
Référence cadastrale	OC 119
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit La Route
Référence cadastrale	OB 648
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

COMMUNE DE BOSCAMNANT

Fiche projet - n°14



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Cybard et Billaudeau
Référence cadastrale	OB 532
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI



Localisation du PEI	
Adresse	Lieu dit Mottut
Référence cadastrale	OB 909
Informations techniques	
Risque le plus majorant	Habitation de la 1ere famille >250m²
Préconisation	30m³/h pendant 2h ou 60m³ à 400m
Type de PEI	Citerne 60m³
Remarques	Le PEI devra être conforme aux fiches techniques du RDDECI

6 – Carte des zones non couvertes par la DECI existante.

Cf. Annexe 1 (format A0).

7 – Tableau de synthèse priorisant les projets de points d'eau incendie (PEI)

Numéro de projet	Adresse	Risque le plus majorant	Préconisations	Type de PEI	Priorité
1	Lieu dit Chez Gagnier	Habitation >250m ² Bâtiment de stockage agricole entre 500 et 1000m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	4
2	Lieu dit Egreteaux	Habitation de la 1ere famille >250m ² Bâtiment agricole entre 500 et 1000m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	1 2022 2023
3	Lieu dit Bois Blanc	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	7
4	Lieu dit Gallais	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Convention PEI A17055.0011 ou Poteau incendie ou Citerne	3
5	Lieu dit Challet de Bellevue	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	15
6	Lieu dit les Drouillards	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	5
7	Lieu dit Le Grand Chemin	Habitations de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	6
8	Lieu dit Boivert	Habitation de la 1ere famille >250m ³	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	14
9	Lieu dit Moisant	Habitation de la 1ere famille + Bâtiment de stockage contigu >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	13
10	Rue de la Distillerie	Habitation de la 1ere famille <250m ²	30m ³ /h pendant 1h ou 30m ³ à 400m	Aménagement d'une aire d'aspiration ou Citerne	11
11	Lieu dit Villateau	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Poteau incendie ou Citerne	12
12	Lieu dit Chaume de la Route	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	10
13	Lieu dit La Route	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	9
14	Lieu dit Cybard et Billaudeau	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	8
15	Lieu dit Mottut	Habitation de la 1ere famille >250m ²	30m ³ /h pendant 2h ou 60m ³ à 400m	Citerne	2 2022 2023

8 - Convention pour l'utilisation des points d'eau incendie (PEI) privés



CONVENTIONS PUBLIQUES / PRIVÉES

MODÈLE DE CONVENTION

Mise à disposition d'un point d'eau incendie naturel ou artificiel privé pour la défense extérieure contre l'incendie

entre

Nom

Prénom

Adresse

Ci-après désigné « le Propriétaire » d'une part

et

la commune de

Représentée par son maire, en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du / /

Ci-après désignée « la Commune » d'autre part.

exposé préalable

M/ ou MME

est propriétaire d'un point d'eau incendie privé d'une capacité utile de m³ ou d'un débit mesuré de m³/s
 implanté sur la parcelle n°
 la commune de
 souhaite utiliser ce point d'eau incendie aux fins de
 contribuer à la défense extérieure contre l'incendie du secteur de

DEC; ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention et désignation du point d'eau incendie

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition de la Commune, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, le point d'eau incendie ci-dessus désigné.

Article 2 - Obligations du propriétaire

Le Propriétaire s'oblige à :

- autoriser la Commune à aménager une (ou des) a(s) de(s) d'aspiration selon les besoins exprimés par le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17)
- autoriser les sapeurs-pompiers à venir s'alimenter sur le point d'eau incendie dans le cadre d'interventions ou de manœuvres
- prévenir la Commune et le service « Prévision » du SDIS 17, dans le cas où l'utilisation de ce point d'eau incendie deviendrait impossible (volume d'eau insuffisant, inaccessibilité aux engins...)
- autoriser la Commune et les sapeurs-pompiers à effectuer, sur le bien lui appartenant, la visite périodique prévue au Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Le Propriétaire s'engage également à prévenir la Commune et le SDIS 17 de toute mutation, location ou mise à disposition de la propriété et plus particulièrement du point d'eau incendie.

Article 3 - Obligations de la commune

La Commune s'engage, après information expresse du Propriétaire, à :

- créer, si besoin, l'accès au plan d'eau à partir de la voie publique par un chemin permettant la circulation des engins de lutte contre l'incendie
- aménager une (ou des) a(s) d'aspiration selon les besoins exprimés par le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) pour permettre le stationnement des engins de lutte contre l'incendie
- mettre en place une signalisation adaptée, conforme à la norme NF S 61-221
- entretenir l'accès au point d'eau incendie, à faire faire a(s) et aux a(s) immédiats de l'a(s) a(s) d'aspiration, et ce au moins une fois par an
- procéder au contrôle périodique prévu par le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Article 4 - Durée et renouvellement

La présente convention prend effet le

pour une durée de 5 ans.

Elle se renouvellera par tacite reconduction pour une durée identique à celle de la présente en l'absence d'opposition de l'une ou l'autre des parties. Cette opposition devra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre partie ainsi qu'au SDIS 17 dans le délai de 6 mois précédant la date d'échéance contractuelle.

Article 5 - Responsabilité

La Commune dégage le Propriétaire de toute responsabilité concernant l'utilisation de son point d'eau incendie par le SDIS 17 ou lors de son entretien par les services communaux ou délégués.

Article 6 - Conditions financières

Les biens désignés à l'article 1 de la présente convention sont mis à disposition de la Commune à titre gracieux.

Article 7 - Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Poitiers par la partie la plus diligente.

Fait le

le

En trois exemplaires (dont un pour le SDIS 17)

La Commune

Le Propriétaire

représenté(e) par

représenté(e) par

DECI - Boscammant - Janvier 2022



Etat de l'AI

Dijonville

Projet de l'AI

Indépendant

Couverture des PPI existants

100m

200m

400m

Projet de l'AI

Projet de la couverture des points de l'AI

100m

200m

400m

100m

Projet de l'AI